

## VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS INFORME

### Numéro spécial Emploi des seniors

#### Etat des lieux



Aujourd'hui, on estime à **38% le taux d'emploi des 55-64 ans** en France, là où de nombreux pays européens affichent un taux supérieur à 50%.

A l'échelle nationale, tous les 55-64 ans ne sont **pas égaux face à l'emploi** : on observe un écart entre le taux d'emploi des hommes (40,1%) et celui des femmes (35,2%) ainsi qu'entre les différents secteurs d'activité.

[En savoir plus](#)

#### Favoriser l'emploi des seniors dans les entreprises de plus de 50 salariés

Pour favoriser le **recrutement et le maintien dans l'emploi** des salariés âgés, l'article 87 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 oblige donc toutes les **entreprises, ou groupe d'entreprises, de plus de 50 salariés** à **conclure un accord ou établir un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors**.

Les **entreprises de plus de 50 et de moins de 300 salariés** ont **jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2010** pour déposer leurs plans d'action et accords au service départemental du dépôt des accords, **sauf si un accord de branche a déjà été signé sur ce point**. Les **entreprises de plus de 300 salariés** doivent **conclure un accord**.

Toutes les entreprises ne remplissant pas ces objectifs seront soumises à une **pénalité financière** fixée à 1 % de leur masse salariale. Cette somme sera affectée à la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

**Pour vous aider dans cette démarche, retrouvez notre sélection de ressources accessibles en ligne ainsi que nos travaux: [En savoir plus](#)**

**Notre newsletter a un an ! Faites-nous part de votre avis et aidez-nous à l'améliorer en répondant à l'enquête de satisfaction ci-jointe.**

### Actualités de votre service de santé au travail

#### Prévenir les risques psychosociaux au travail

**RAPPEL** : le CMIE propose à ses **adhérents** deux **matinées d'information et de sensibilisation sur les risques psychosociaux**: quels sont leurs impacts, pourquoi et comment les prévenir ?

Ces matinées planifiées le **jeudi 11 mars 2010** et le **mardi 30 mars 2010, de 9h à 11h**, seront **animées par le Dr Bernadette Girard-Chartol**, médecin du travail et conseillère en psychologie du travail au CMIE.

**Pour en savoir plus et s'inscrire**, voir ci-joint le **programme** de ces matinées ainsi que le **bulletin d'inscription**.

Lettre d'information du Centre Médical Interentreprises Europe ([www.cmie.fr](http://www.cmie.fr))  
Service Interentreprises de Santé au Travail, 80 rue de Clichy, 75009 Paris

Vous recevez cette lettre d'information en tant qu'**adhérent au Centre Médical Interentreprises Europe (CMIE), service de santé au travail**, et/ou suite à votre inscription à la liste de diffusion.

**Si vous ne souhaitez pas recevoir cette lettre**, merci de nous le préciser en envoyant un mail à : [webmaster@cmie.asso.fr](mailto:webmaster@cmie.asso.fr)

N'hésitez pas à nous faire part de vos **remarques et suggestions** concernant cette lettre.